

Le Plan de Paysage

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont associées pour élaborer un Plan de Paysage et ainsi révéler les atouts du Val d'Ancoeur. Une opportunité pour la protection et la mise en valeur de notre patrimoine paysager.

Parcourant un site classé depuis 1985, l'Ancoeur, qui se jette dans la Seine au point d'implantation de la ville de Melun, est **une rivière au paysage spécifique qui offre des paysages enchanteurs aux habitants** de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Son relief, l'alternance de terrains cultivés et de massifs boisés qui façonnent un paysage de clairières, mises en scènes par des lisières forestières, forment le cadre d'une suite de grands domaines et de centres anciens de villages.

Situé à la frontière de l'agglomération parisienne et melunaise, au croisement entre milieu urbain et milieu rural, **cet ensemble paysager mérite une attention particulière.**

TÉLÉCHARGER

Le plan de paysage Val d'Ancoeur
PDF - 8,2 MB

Qu'est-ce que le plan de paysage ?
PDF - 7,5 MB

DATES CLÉS

Juin 2023

Approbation du Plan de paysage par les conseils communautaires respectifs de la CAMVS et de la CCBRC

2021

Elaboration du plan d'actions

Février 2020

| Formulation des objectifs

Nov 2019

| Lauréat à l'appel à projets
Plan de Paysage

Sept 2019

| Restitution de l'état des lieux

Mai 2019

| Début de la concertation
citoyenne

Mars 2019

| Lancement des études
paysagères et historiques



Retrouvez ci-dessous une FAQ pour vous aider à appréhender le Plan de Paysage.

Pourquoi un plan de paysage ?



Pourquoi un plan de paysage ?

La qualité du cadre de vie est un enjeu majeur, aussi bien pour l'épanouissement des individus et de la société que pour l'attractivité des territoires.

Le Plan de Paysage est une **démarche volontaire**, portée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux qui invitent les acteurs locaux à repenser l'aménagement de leur territoire. Il s'agit de remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse de ce territoire : le paysage.

Le **Plan de Paysage** est apparu comme le **meilleur moyen pour révéler les atouts de cette vallée** en l'ouvrant aux territoires qui l'entourent, tout en respectant ses qualités naturelles et en valorisant le cadre de vie. Il permet de mettre en place un projet de territoire qui répond aux enjeux de protection, de valorisation et d'aménagement du paysage.

Le Plan de Paysage permet :

- D'impliquer les habitants dans un projet de territoire
- De renforcer l'attractivité du territoire
- D'améliorer le cadre de vie

Quelles sont les étapes du plan de paysage ?



Comment élaborer ce Plan de Paysage ?

Le Plan de Paysage s'élabore en 3 étapes :

1. **Un état des lieux du paysage** permet d'analyser ses caractéristiques, ses évolutions passées et futures et d'identifier les usages du territoire pour faire ressortir les enjeux locaux : les éléments à valoriser, les contraintes d'usages et les risques de fragilisation...
2. **La formulation des objectifs** pour définir la stratégie d'évolution du territoire et les premières actions à court terme
3. **La définition du plan d'actions à mettre en œuvre, à court, moyen et long termes**

Le périmètre d'étude du projet s'étend sur 11 communes et deux intercommunalités.

- La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) — 5 communes – Melun, Maincy, Rubelles, Saint-Germain-Laxis et Vaux-le-Pénil
- La Communauté de Communes Brie des rivières et Châteaux (CCBRC) — 6 communes – Blandy-les-Tours, Bombon, Champeaux, Moisenay, Saint Méry et Sivry-Courtry.



L'état des lieux du paysage

> L'étude historique



La formulation des objectifs



La définition du plan d'actions

Le plan d'actions cible 4 périmètres d'intervention prioritaires, une action transversale et des actions liées à l'ingénierie/animation du projet.

> Le kit pédagogique du Val d'Ancoeur

Quel est le triple objectif du plan de paysage ?



Quel est le triple objectif du plan de paysage ?

- Bâtir un socle de connaissances collectif pour définir et partager, à travers l'angle d'approche du paysage, les atouts à valoriser pour participer à l'attractivité et l'accessibilité du territoire dans un cadre de référence ;
- Fédérer les acteurs d'un territoire ayant en commun une unité paysagère pour travailler autour d'un projet commun ;
- Faire adhérer les habitants et acteurs du territoire à une programmation d'actions et définir une boîte à outils pour que le paysage soit partie prenante des politiques locales et la responsabilité active de tous les acteurs.

Quelle est l'ambition à l'origine du projet ?



Quelle est l'ambition à l'origine du projet ?

- Renforcer l'attractivité d'un territoire aux portes de l'agglomération parisienne en valorisant son identité et son cadre de vie tout en développant l'animation des villes et villages
- Considérer le site d'exception de Vaux-le-Vicomte et la vallée de l'Ancoeur comme un levier pour organiser des parcours de découverte et des pratiques de loisirs pour les habitants mais aussi à une échelle plus large
- Donner une autre dimension à la vallée en créant des liens entre ses atouts naturels, historiques et culturelles et entre la ville et la campagne



Un Plan de Paysage se co-construit avec l'ensemble des personnes concernées par l'évolution d'un cadre de vie : les élus, les habitants, les acteurs socio-économiques ou encore les acteurs associatifs. **Il s'agit d'identifier les valeurs paysagères partagées par le plus grand nombre pour définir un socle commun et une stratégie d'avenir pour le territoire.**

Quels sont les défis à relever ?



Quels sont les défis à relever ?

- Favoriser l'accès aux paysages ruraux et champêtres aux habitants comme aux visiteurs et, dans cette perspective, favoriser la continuité des parcours par tous les modes de déplacements, en particulier les modes doux (vélos, piétons).
- Mettre en relation tous les éléments du patrimoine, en particulier entre le cours d'eau et son environnement, pour valoriser toutes les richesses du territoire.
- Donner une meilleure lisibilité de la qualité et de l'unité paysagère de la vallée.
- Favoriser la mise en œuvre et le partage de nouvelles pratiques, développer de nouveaux modes de gouvernance pour trouver des réponses locales aux enjeux de transition écologique et solidaire et d'adaptation au changement climatique.

À LIRE AUSSI



LA CARTE PARTICIPATIVE



CA MELUN VAL DE SEINE / CC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex

1, rue des petits champs
77820 Le Châtelet-en-Brie

contact@planpaysage-
valdancoeur.fr